

Compte rendu du Conseil Municipal de CHARRON du 06 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Emilie BOUCHET, Maire.

PRESENTS : Emilie BOUCHET, Christiane RIGAUD, Bruno TARDY, Sébastien DHUME, Patrick AYMARD, Didier LEBRETON, Corinne BONNAUD.

EXCUSES : Jan GOEDHART, Éric BOURNAUD.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 09

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 07

NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 07

SECRETAIRE DE SEANCE : Christiane RIGAUD

1/ Rénovation et mise aux normes d'un bâtiment communal en salle socio-culturelle

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le nouveau projet modifié réalisé par Mme Baudoin, architecte à Aubusson pour la rénovation et mise aux normes d'un bâtiment communal en salle socio-culturelle pour un montant HT de 303 000.00 €.

Madame le Maire explique qu'elle a dû procéder à la fermeture du Foyer rural, car suite à un contrôle, il s'est avéré que le sous plafond en amiante qui ne devait pas être démonté lors de la rénovation menace de s'effondrer. Suite à un chiffrage de Mme Baudoin, les frais de désamiantage de ce plafond devenu obligatoire s'élèvent à 37 000.00 €.

Elle explique aussi qu'elle a reçu un accord de subvention de DETR pour ces travaux pour un montant de 151.000.00 €, ainsi qu'une aide DSIL pour un montant de 40 000.00€.

Elle propose donc ce nouveau plan de financement pour mener les travaux à terme :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Nature	Montant	Type de subvention	Montant
Rénovation énergétique	217 100.00 €	DETR	151 000.00 €
Mobilier / Equipement	23 600.00 €	DSIL	40 000.00 €
Maîtrise d'Œuvre	25 000.00 €		
Aléas	13 285.00 €		
SPS/ Bureau Contrôle / Diagnostics avant travaux	24 070.00 €		
Désamiantage sous plafond	37 000.00 €	Autofinancement	149 055.00 €
TOTAL HT	340 055.00 €	TOTAL HT	340 055.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents :

- d'entreprendre la rénovation et la mise aux normes d'un bâtiment communal en salle socio-culturelle en incluant le désamiantage du sous-plafond
- valide le plan de financement ci-dessus,
- charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférents

2/ Rénovation et mise aux normes d'un bâtiment communal en salle socio-culturelle : choix de l'organisme de prêt.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux prévus au Foyer rural et l'emprunt qui s'y affère pour la réalisation des travaux.

Suite aux subventions DETR et DSIL obtenues pour ce projet, il reste 151 000.00 Euros à financer par l'emprunt pour la réalisation de ces travaux.

Madame le Maire donne alors lecture des différentes offres reçues en mairie, de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et de la Banque des territoires.

Il apparaît que les conditions proposées par la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) offrent les prestations financières les plus intéressantes, sous la forme d'un contrat de prêt « PSPL Transformation Écologique » d'un montant de 151 000.00 Euros 25 ans, indexé sur le livret A (Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat) + 0,40 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de souscrire un emprunt de 151 000.00 € auprès de la banque des territoires selon les modalités ci-dessus ;
- autorise Madame le Maire à entamer les démarches nécessaires pour l'obtention de ce prêt
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

3/ Réfection voirie communale : programme 2025

Madame le Maire rappelle le choix des routes acté avec le SIVOM AUZANCES BELLEGARDE pour le programme 2025, à savoir les routes de Courdemanges et de Champeaux.

Le SIVOM Auzances Bellegarde, ayant la compétence voirie de la Commune a déposé un dossier DETR pour les routes de Courdemanges et de Champeaux qui n'a pas été retenu à ce jour.

Madame le maire rappelle les 3 portions de routes qui étaient prévues ; Courdemanges jusqu'à la limite de Dontreix pour la somme de 14 562.00 € HT, Courdemanges direction le Petit Ecouteix pour la somme de 3186.80 € HT, et Champeaux pour la somme de 23 089.20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de ne pas faire la totalité du programme prévu
- accepte la réfection de la route de Champeaux
- accepte le devis proposé par le SIVOM Auzances-Bellegarde pour la somme de 23 089.20 € HT

- autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet
- .

Séance levée à 22H00